



# NOTE DE CONJONCTURE

## Occitanie – 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

**Le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 voit la relance amorcée à la fin du printemps se poursuivre. La levée des restrictions sanitaires au cours de l'été a entraîné une nette reprise de l'activité économique. En Occitanie, comme au niveau national, la majorité des indicateurs atteste d'une amélioration indéniable. La fin progressive des différents dispositifs et aides mis en place par l'État ne semble pas avoir eu de conséquences majeures à date. Cet état de fait restera cependant à surveiller dans les mois à venir.**

**ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET EMPLOI :** Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, la reprise de l'emploi salarié régional se poursuit mais à un rythme plus lent qu'au trimestre précédent, avec une hausse de 0,3%. L'emploi atteint un niveau plus observé depuis de nombreuses années, bien au-dessus de celui enregistré fin 2019.

Tous les secteurs d'activité sont concernés par cette dynamique à l'exception de la construction qui connaît un léger recul. Le commerce et les services marchands sont les secteurs qui enregistrent le plus de créations d'emplois ce trimestre. Dans l'hébergement-restauration, qui avait connu une forte reprise au printemps, l'emploi se stabilise.

L'activité intérimaire contribue peu à l'évolution de l'emploi ce trimestre, si ce n'est pour le secteur industriel dont la progression s'explique presque exclusivement par le recours à l'intérim.

Ce trimestre, les déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois augmentent fortement dans la région par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, mais dans des proportions moins importantes qu'au niveau national. Cette embellie profite encore plus fortement aux jeunes de moins de 30 ans.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, le nombre de créations d'entreprises connaît un léger recul. Cette tendance se vérifie dans l'ensemble des régions de France métropolitaine à l'exception de la Corse.

En Occitanie, seule l'industrie enregistre une hausse des créations d'entreprises. Pour deux tiers des créations, il s'agit de microentreprises. Le nombre de défaillances d'entreprises enregistrées en Occitanie connaît une nouvelle fois une baisse sensible. Les défaillances enregistrées sont ralenties depuis plusieurs mois par les différents dispositifs et aides mis en place par l'État. La hausse attendue après la levée des aides n'a donc pas encore eu lieu au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Avec la levée progressive des mesures de restrictions sanitaires, le besoin de recourir à l'activité partielle s'est effondré durant le troisième trimestre. Seules 2,8 millions d'heures ont été indemnisées contre près de 24,3 millions au trimestre précédent qui avait été marqué par un troisième confinement. Le nombre d'heures indemnisées chute dans tous les secteurs d'activité, sans exception. Le commerce et les activités immobilières connaissent les baisses les plus importantes avec des diminutions de l'ordre de 95% sur le trimestre. Le nombre de salariés et d'établissements concernés sont en équilibre en forte baisse.

Le taux de chômage connaît une légère hausse de 0,1% ce trimestre dans la région. Au niveau national, il est stable.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC est en baisse (-1,9%), de même qu'en France métropolitaine.

Cette diminution est observée aussi bien chez les femmes que chez les hommes, quelle que soit la tranche d'âge mais avec une baisse bien plus marquée chez les jeunes.

Enfin, la situation des demandeurs d'emploi de longue durée s'améliore. Leur nombre est en baisse sur le trimestre revenant ainsi à un niveau identique à celui d'il y a un an.

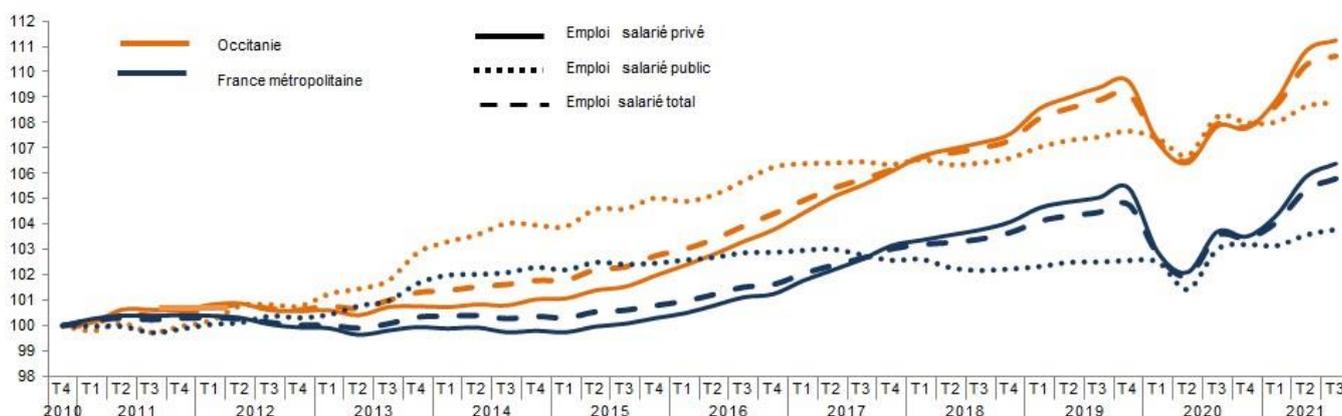
**POLITIQUES D'EMPLOI :** Les prescriptions de contrats aidés continuent d'augmenter à un rythme élevé sur le trimestre. Favorisées par la mise en place du plan 1jeune1solution, les prescriptions de CIE dans le secteur marchand poursuivent leur intensification. Ainsi, plus de 2 contrats sur 3 sont conclus en faveur d'un jeune de moins de 26 ans.

Le plan de relance a pour conséquence une hausse de 25% du nombre de personnes en contrats aidés.

## Emploi salarié

En Occitanie, à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, la région compte 2 081 400 emplois. C'est 50 100 emplois de plus depuis la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, soit une hausse de 2,5%. Sur un trimestre, il progresse de 0,3%. Le niveau d'emploi dans la région continue donc sa progression mais à un rythme plus faible que lors du trimestre précédent. Il se maintient cependant à un niveau supérieur à celui de fin 2019 (28 000 emplois de plus) atteignant ainsi des niveaux jamais atteints par le passé.

Évolution de l'emploi salarié régional



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Ce trimestre, l'emploi salarié privé augmente de 0,4 %, alors que l'emploi public ne progresse que de 0,1 %. Avec 520 900 emplois, la région affiche un niveau d'emplois publics supérieur à celui observé un an auparavant (+ 2 700 emplois). L'emploi salarié privé retrouve un niveau bien supérieur à celui de fin d'année 2019 avec 22 700 emplois créés.

### Avertissement :

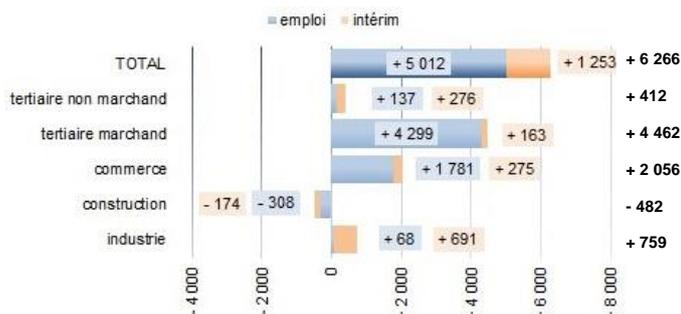
Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acooss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

### Emploi salarié par secteur d'activité

	Emploi salarié total	dont intérim	Évolution trimestrielle
Agriculture	32 401	323	-2,8%
Industrie	237 811	14 330	+0,3%
Construction	137 781	13 972	-0,3%
Commerce	279 952	6 118	+0,7%
Autres services marchands	659 323	15 491	+0,7%
Services non marchands	734 155	3 539	+0,1%
<b>Total</b>	<b>2 081 424</b>	<b>53 774</b>	<b>+0,3%</b>

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

### Contributions de l'emploi et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021



Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee. Traitement SESE Occitanie

Tous les secteurs d'activité enregistrent une évolution de l'emploi modérée sur le trimestre. Le secteur de l'hébergement et de la restauration qui avait connu une forte augmentation au trimestre précédent se stabilise avec une hausse de seulement 0,1 %.

Plus généralement, les secteurs du commerce et des services marchands sont ceux qui connaissent les plus fortes augmentations d'emploi sur le trimestre (+0,7 %).

A l'inverse, une légère baisse est observée dans le secteur de la construction (-0,3 %).

L'intérim contribue peu à l'évolution de l'emploi au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 dans la région, hormis pour le secteur industriel, qui augmente son niveau d'emploi presque exclusivement par le recours à l'intérim.

Sur un trimestre, l'emploi intérimaire gagne 1 250 postes (+ 2,4%), alors que l'emploi hors intérim en gagne 5 000.

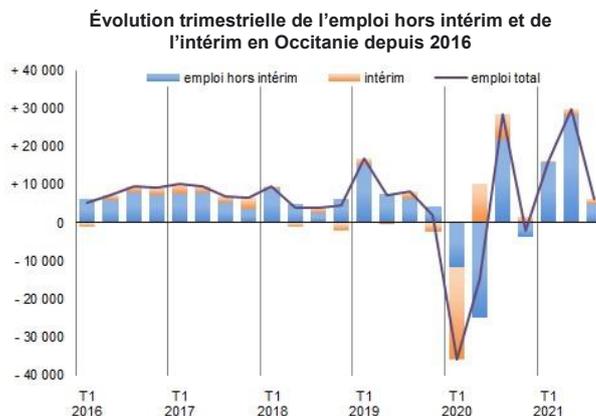
L'augmentation du recours à l'intérim est particulièrement forte dans le secteur de l'hébergement-restauration avec une hausse de 49 % sur le trimestre et de 91 % sur un an.

Plus de la moitié (55 %) de la hausse de l'intérim sur le trimestre est due au secteur de l'industrie. La fabrication de matériel de transport est particulièrement dynamique avec une hausse de 18 % des postes.

Sur un an, on compte 4 500 emplois intérimaires de plus sur les 50 100 emplois créés, soit une contribution de seulement 9 %.

#### Définition :

Le taux de recours à l'intérim est le nombre d'intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre total de salariés.



Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf,

## Déclarations d'embauches

En Occitanie, au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, l'URSSAF régionale a enregistré 287 160 déclarations préalables à l'embauche de contrats de plus de trois mois. Ce nombre est en augmentation de 20% par rapport au même trimestre de 2020 comme au niveau national. En revanche, par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, l'évolution du nombre de déclarations préalables à l'embauche est nettement plus importante au niveau national qu'au niveau régional (+60,3% contre +44,5%).

Sur un an, le nombre d'embauches de jeunes de moins de 30 ans pour un contrat de plus de 3 mois augmente de 20,6% en Occitanie, évolution proche de celle du nombre de déclarations préalables à l'embauche pour les plus de 30 ans (+15,9%).

Ce trimestre, les jeunes de moins de 30 ans représentent 69% des déclarations préalables à l'embauche.

#### Déclarations préalables à l'embauche au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

	Nombre de déclarations du trimestre	Evolution trimestrielle	Cumul 2020	Cumul 2021	Evolution annuelle
Occitanie	287 160	44,5%	508 710	639 190	24,4%
France métropolitaine	3 311 170	60,3%	5 759 120	7 166 560	25,6%

Source : URSSAF Occitanie

## Créations d'entreprises

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, le nombre de créations d'entreprises repart à la baisse par rapport au trimestre précédent mais se maintient à un niveau élevé. 22 988 entreprises ont été créées en Occitanie. C'est 2,6 % de moins qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, et 1,5 % de moins qu'au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 qui avait été marqué par un effet de rattrapage suite au premier confinement du printemps 2020.

Sur un an, par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, 6 régions de France métropolitaine voient leur nombre de créations d'entreprises augmenter et 7 constatent une baisse. Cette évolution s'étend de +10,2 % en Pays de la Loire à -11,7 % en Ile-de-France.

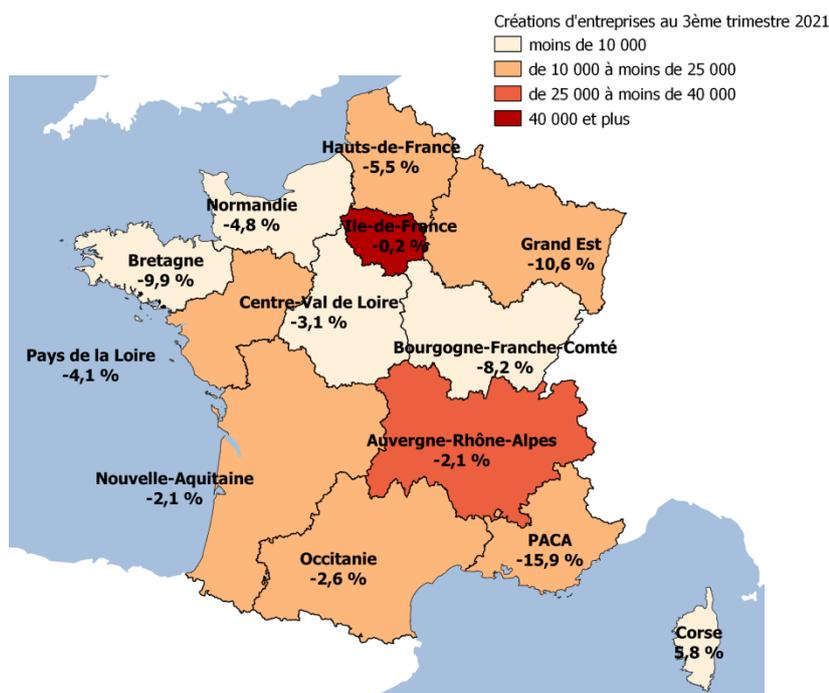
Avec une baisse modérée, l'Occitanie se situe en 8<sup>ème</sup> position devant Auvergne-Rhône-Alpes, les Hauts-de-France, PACA, Bourgogne-Franche-Comté et l'Ile-de-France qui accusent toutes une diminution plus importante.

Sur un trimestre au niveau régional, la création d'entreprise augmente uniquement dans l'industrie (+2,0 %). Elle diminue légèrement dans les services (-1,2 %), la construction (-2,3 %) et plus nettement dans le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration (-6,5 %).

Ce trimestre, 15 539 microentreprises ont été créées, soit 67,6 % de l'ensemble des nouvelles entreprises régionales. Ce nombre est en très légère hausse de 0,4 % par rapport au dernier trimestre.

Comme au trimestre précédent, plus de la moitié des microentreprises créées l'ont été dans le secteur des services.

#### Nombre de créations d'entreprises au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 et évolution trimestrielle

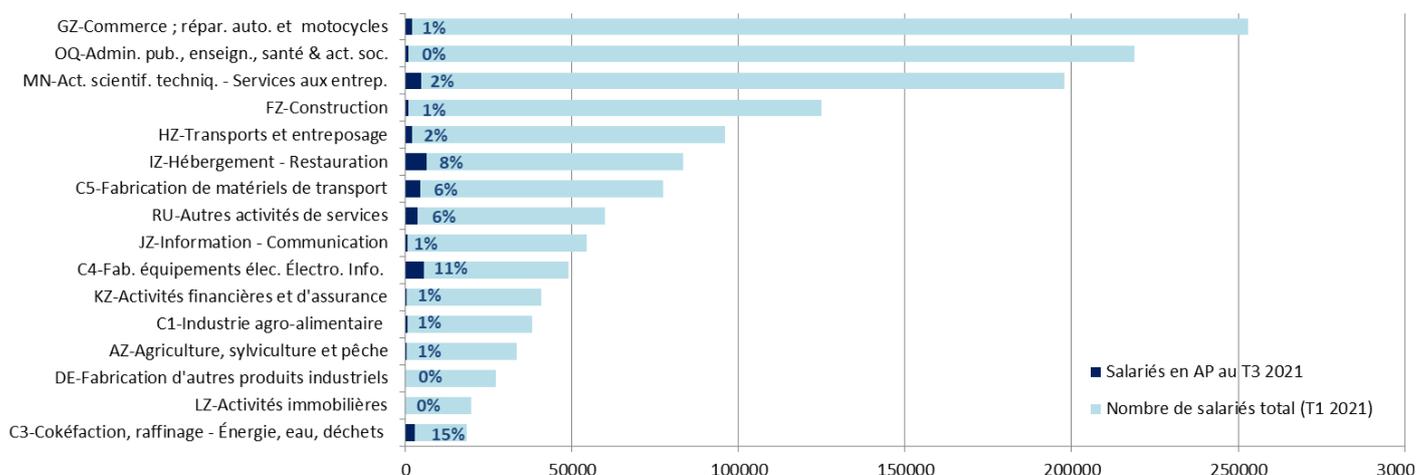


Source : INSEE REE Données cvs ©IGN

# DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

## Activité partielle

Part des effectifs salariés indemnisés par l'activité partielle au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021



Source : Acoess, Insee, ASP, Dares, traitements DREETS

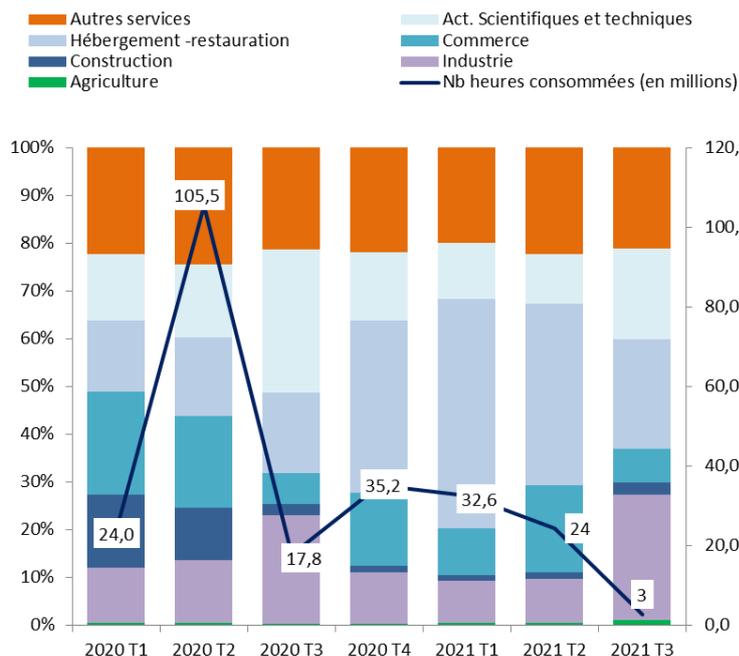
Le dispositif de l'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Pour ce faire, les entreprises doivent déposer en DDETS(PP) (cf. note p.7) des demandes d'autorisations préalables.

Ensuite, si les heures ont effectivement été chômées, les entreprises en demandent l'indemnisation. L'indemnisation, assurée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État et l'Unedic. **A partir du 1<sup>er</sup> mars 2020**, pour faire face à la crise sanitaire l'activité partielle devient éligible aux salariés des particuliers employeurs ainsi qu'aux intérimaires, aux journalistes pigistes et aux salariés employés en France par une entreprise étrangère. Les montants d'indemnisations, pour faire face à la crise de la Covid-19 ont été revalorisés à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020 avec une prise en charge à 100% par l'État si le salarié touche moins de 8,03€/heure. Au-delà, l'État, comme auparavant, prend en charge 84% de la rémunération nette du salarié. A compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, le taux de prise en charge à ces conditions a été limité à certains secteurs touchés par une fermeture administrative

Au troisième trimestre 2021, 10 000 établissements de la région ont eu recours au dispositif d'activité partielle, soit une baisse massive de 80% par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre. La levée des restrictions sanitaires au cours de l'été ainsi que la reprise de l'activité économique qui en a découlé ont réduit drastiquement les besoins de recours à l'activité partielle. Ainsi, seuls 34 300 salariés ont été indemnisés sur le trimestre contre près de 211 000 au trimestre précédent.

Le nombre de salariés indemnisés est en très forte baisse dans tous les secteurs d'activité. Les secteurs qui avaient été impactés par le confinement d'avril 2021 sont ceux qui connaissent les baisses les plus importantes. C'est notamment le cas du commerce (-95%), plus gros secteur employeur de la région, mais également des activités immobilières (-96%).

Heures d'activité partielle consommées par trimestre en Occitanie et répartition par secteurs



Source : ASP, Dares, traitements DREETS

Le nombre d'heures chômées par les salariés connaît lui aussi une très forte baisse, passant de 24,3 millions d'heures au 2<sup>ème</sup> trimestre à seulement 2,8 millions au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021. Cette baisse avait commencé à s'amorcer aux mois de mai et juin lors de la réouverture progressive des commerces, notamment les bars et les restaurants, puis des établissements sportifs et culturels. Elle s'est poursuivie et amplifiée tout au long de l'été. Tous les secteurs d'activité, sans exception, enregistrent cette forte diminution des heures indemnisées. L'hébergement-restauration

(-93%) et le commerce (-96%) affichent les deux baisses les plus importantes.

Grâce à cette baisse, l'hébergement-restauration n'est plus le secteur qui concentre le plus d'heures indemnisées, contrairement aux trois trimestres précédents. La part est en effet passée de 39% au 2<sup>ème</sup> trimestre à 19% au 3<sup>ème</sup> trimestre. L'industrie redevient donc le premier secteur consommateur, avec 39% des heures indemnisées ce trimestre.

## Défaillances d'entreprises

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, 430 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, représentant un peu moins de 8 % des défaillances en France. Ce nombre est en forte baisse de 20 % par rapport au trimestre précédent et de 27 % sur un an.

Le nombre de défaillances enregistrées est freiné depuis le début de la crise sanitaire par la modification des règles de déclaration de cessation de paiement et par les mesures d'aides injectées par l'État. Cependant, jamais cet indicateur n'avait atteint de niveaux aussi bas depuis sa création (1<sup>er</sup> trimestre 1990) en Occitanie et en France. La concomitance entre la levée progressive des restrictions sanitaires à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, la reprise de l'activité économique et le maintien de certaines aides de l'Etat sur la période peuvent sans doute expliquer en partie ces résultats exceptionnels.

Le secteur de la construction, qui totalise 26 % des défaillances, enregistre une hausse de 15% sur un trimestre, et de 16% sur un an. A l'inverse, tous les autres secteurs ont connu une baisse par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

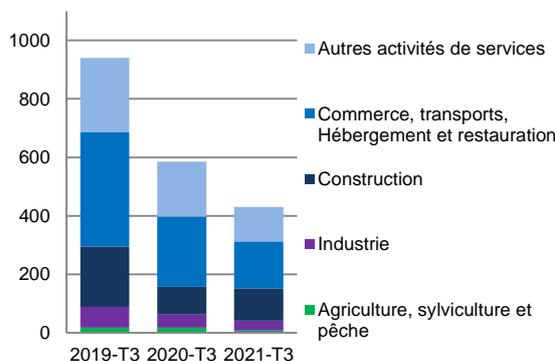
Les dépôts de bilan des secteurs du commerce, de la réparation automobile, des transports, de l'hébergement et de la restauration, qui représentent 37% des défaillances enregistrées ce trimestre, diminuent de 24 % sur un trimestre et de 34 % sur un an.

Le secteur industriel voit son nombre de dépôts de bilan diminuer de 23 % sur un an, mais cet indicateur est volatile du fait des très faibles volumes concernés (8 % des défaillances en région). Sur un trimestre, il augmente de 17 %.

Enfin, les dépôts de bilan dans les services (27 % des défaillances) affichent une forte baisse de 37 % sur un an.

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

Cumul des défaillances d'entreprises à la fin des 3<sup>èmes</sup> trimestres



Source : Banque de France

## Plans de sauvegarde et ruptures conventionnelles collectives

78 établissements de la région sont concernés par un Plan de Sauvegarde de l'Emploi instruit au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, pour un total de 671 emplois impactés. Le secteur des activités scientifiques et techniques est de loin le plus touché ce trimestre avec 258 emplois menacés dans 8 établissements de la région. Par ailleurs, le secteur du commerce concentre la majorité des PSE instruits avec un total de 47, mais avec un nombre d'emplois menacés moindre : 74.

Une seule procédure de rupture conventionnelle collective a été instruite ce trimestre pour un total de moins de 3 établissements concernés. Au 2<sup>ème</sup> trimestre, 5 établissements avaient été concernés pour un total de 213 emplois impactés.

Nombre de PSE et de RCC au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 en Occitanie

	Nombre d'établissements	Effectifs concernés
<b>Plans de sauvegarde de l'emploi</b>		
3 <sup>ème</sup> trimestre 2021	78	671
2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	71	559
<b>Ruptures conventionnelles collectives</b>		
3 <sup>ème</sup> trimestre 2021	< 3	< 5
2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	5	213

Source : DGEFP /RUPCO

# CHÔMAGE ET DEMANDE D'EMPLOI

## Taux de chômage

En Occitanie, au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 9,5% de la population active, soit une augmentation de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Cette stabilité contraste avec les fortes variations observées tout au long de l'année 2020.

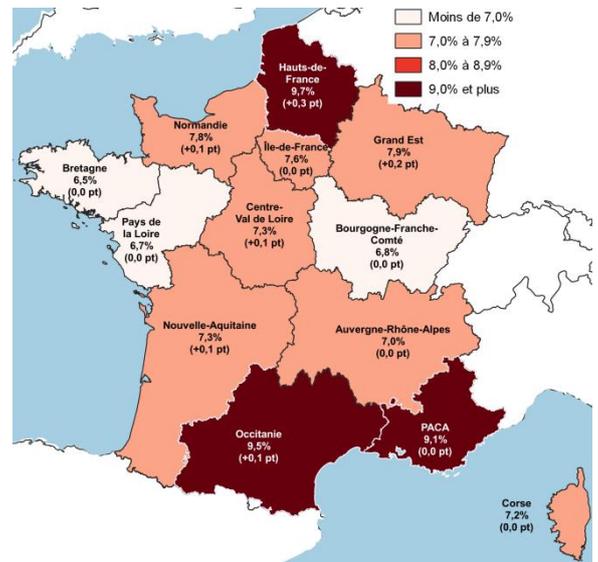
Le taux de chômage est identique à celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 (niveau d'avant crise) comme en France métropolitaine (7,9 %).

La région Occitanie enregistre le 2<sup>ème</sup> taux de chômage le plus élevé du territoire national ce trimestre et repasse ainsi derrière la région Hauts-de-France (9,7 %).

### Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de Pôle emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débuter dans les trois mois suivants.

Taux de chômage par région au T3 2021 et évolution trimestrielle



Source : INSEE taux de chômage localisés ©IGN

## Demande d'emploi

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, en Occitanie, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories ABC s'élève à 582 930. Il est en baisse par rapport au trimestre précédent (-1,9%, baisse identique en France métropolitaine). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue de 5,5% alors que celui des demandeurs ayant exercé une activité réduite augmente de 4,2%.

Sur un trimestre, la demande d'emploi diminue quelle que soit la tranche d'âge, mais avec une baisse bien plus marquée chez les jeunes.

Enfin, la situation des demandeurs d'emploi de longue durée continue de s'améliorer : en effet, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an s'élève à 292 550 ce trimestre, soit une baisse de 3,3% par rapport au trimestre précédent et un niveau identique à celui d'il y a un an (0,0%). En France métropolitaine, ces évolutions sont respectivement de -3,4% et -0,1%.

Demandeurs d'emploi moyen inscrits au cours du trimestre à Pôle emploi (catégories ABC)

	Nombre moyen au 2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	Évolution sur 3 mois	Évolution sur un an
Hommes	280 230	-2,2 %	-3,4 %
Femmes	302 700	-1,6 %	-3,1 %
Jeunes	71 560	-5,1 %	-8,3 %
Seniors	161 190	-0,6 %	+0,4 %
DELD	292 550	-3,3 %	0,0 %
<b>Total</b>	<b>582 930</b>	<b>-1,9 %</b>	<b>-3,3 %</b>

Source : Pôle Emploi- Données CVS-CJO

### Demande d'emploi en fin de mois (DEFM) :

Le nombre de demandeurs d'emploi résulte de l'inscription (obligatoire pour ceux qui souhaitent bénéficier de l'allocation chômage) à Pôle Emploi. Tout demandeur d'emploi ne remplit pas les conditions qu'exige le BIT pour être considéré chômeur. De même, un chômeur BIT peut choisir de ne pas passer par Pôle Emploi pour rechercher un emploi. Pôle emploi différencie différentes catégories de demandeurs d'emploi en fonction de la durée d'emploi durant le mois :

- La catégorie A regroupe les personnes sans emploi qui sont tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
  - Les catégories B et C regroupent les personnes ayant eu une activité réduite au cours du mois tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi
  - Les catégories D et E regroupent les personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou en contrat aidé)
- Les évolutions du taux de chômage et de la DEFM peuvent donc différer.

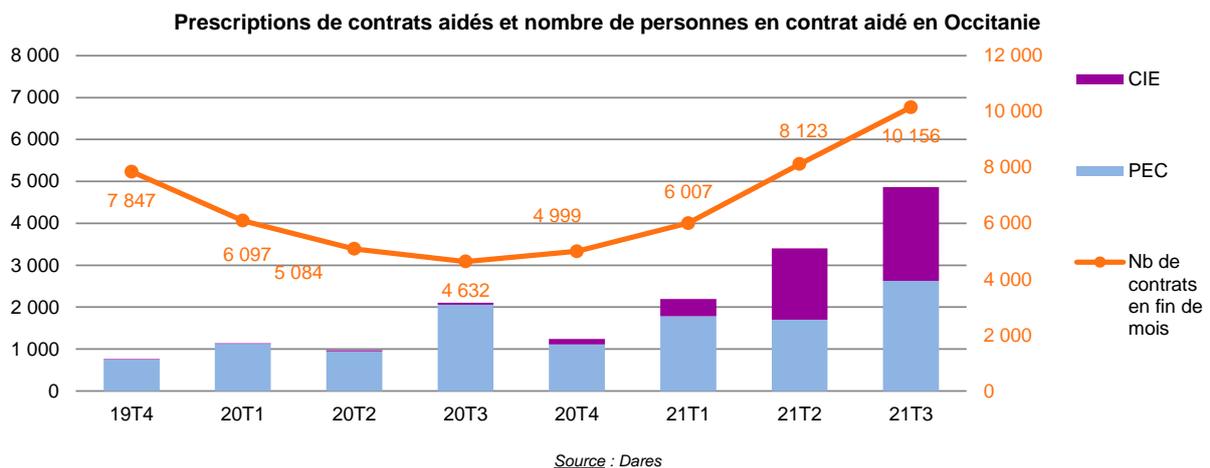
Depuis le premier trimestre 2018, la demande d'emploi est diffusée en moyenne des derniers jours des mois du trimestre, et non en stock au dernier jour du trimestre.

## Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE)

**Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, 4 860 contrats aidés ont été prescrits**, en hausse de +130% par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 (2 756 de plus). La hausse est forte sur un trimestre à +43%. 16% des prescriptions du trimestre sont des renouvellements de contrats PEC.

Les prescriptions de CIE restent dynamiques ce trimestre, toujours portées par le plan #1jeune1solution : 2 230 CIE ont été conclus (46% des prescriptions totales), un tiers de plus qu'au précédent trimestre et presque autant que sur les 4 précédents trimestres (2 292 CIE conclus entre le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021). 35% des contrats aidés en cours sont des CIE, contre 20% au trimestre précédent. Les deux tiers des prescriptions de contrats aidés du trimestre bénéficient à des jeunes de moins de 26 ans. Ceux-ci représentent 54% des emplois aidés occupés au 30 septembre 2021.

**10 160 personnes sont en contrats aidés en fin de trimestre**, 25% de plus qu'au trimestre précédent. Si les CIE sont essentiellement des nouveaux contrats, un tiers des PEC en cours sont des renouvellements.



Le contrat unique d'Insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Il prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. L'emploi d'avenir est une autre forme de contrat aidé destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur lieu d'habitation. Il a pour objectif de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Ces deux dispositifs ont été arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ils ont été remplacés par le Parcours Emploi Compétences (PEC), dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement mis en place à la fois par l'employeur et les services publics, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le plan #1jeune1solution, mis en place par l'Etat et visant à limiter l'impact de la crise sanitaire sur les jeunes, prévoit notamment de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes en offrant des primes à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans aux entreprises (pour les contrats signés entre août 2020 et mai 2021), de débloquer des moyens pour la prescription de contrats aidés, marchand ou non marchand, ou en développant l'embauche de jeunes éloignés du marché de l'emploi par le dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique.

**A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021**, les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) deviennent des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Les Unités Départementales (UD) et les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (et de la Protection des Populations) (DDCS(PP)) deviennent les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités (et de la Protection des Populations) (DDETS(PP)).

# CHIFFRES CLÉS DE LA RÉGION OCCITANIE

## Population

	Occitanie	France métropolitaine
Population en 2017	5 885 496	66 732 538
Population en âge de travailler (15-64 ans)	3 587 702	41 519 101
Population active	2 616 596	30 777 799
de 15 à 24 ans	261 156	3 159 946
de 25 à 54 ans	1 924 811	22 848 510
de 55 ans à 64 ans	430 629	4 769 343
Taux d'activité	72,9%	74,1%
Taux d'emploi	62,3%	64,2%
Taux de chômage (RP)*	14,6%	13,4%

\* Le taux de chômage au sens du recensement est mesuré à partir des déclarations des personnes interrogées lors du recensement de la population. Il ne correspond pas à la définition du taux de chômage au sens du BIT. De manière générale, le chômage au sens du recensement est surévalué par rapport à celui du BIT.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation principale

## Revenus / pauvreté

	Revenu disponible médian par UC	Allocataires du RSA
Occitanie	20 740 €	192 424
France métropolitaine	21 730 €	1 707 800

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018, CNAM, MSA 2019

## Emploi (en milliers)

	Salarié	Non salarié	Emploi total
Occitanie	1 995	325	2 320
France métropolitaine	24 623	2 881	27 504

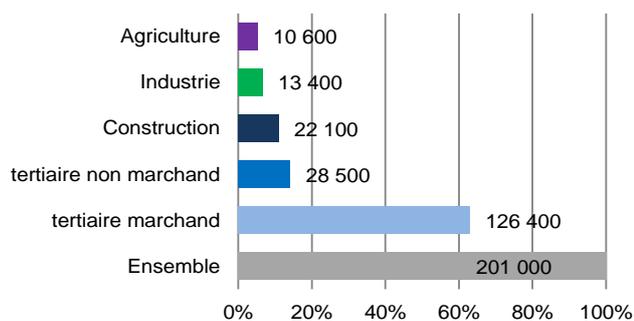
Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (Estel) 2018 (données définitives)

## Produit intérieur Brut en 2018

	Par habitant	Par emploi	En volume	Rang
Occitanie	29 487 €	74 045 €	174 Md€	4 <sup>ème</sup>
France métropolitaine	35 763 €	83 625 €	2 317 Md€	///

Source : Insee, comptes nationaux, données semi-définitives

### Établissements employeurs actifs de la région



### Emploi total de la région

